

INFOS DIVERSES ET PRATIQUES

■ NOUVELLES ACTIVITES :

- Gaëlle HEARD :

Activité : Réflexologie plantaire

Contact :

9, rue des Lavandières - BOISGERVILLY

Tél. 06 24 49 10 67 ou 09 53 23 79 60

Email : heardgaelle@gmail.com

www.heardgaelle.fr

- Trois Petites Plumes :

Activité :

- Création textiles

- Cadeaux naissances personnalisés

- Petits travaux de retouches, ourlets

Contact :

Tél. 06 25 23 53 25

1, place de l'Eglise - BOISGERVILLY.

■ L'isolation à 1 euro. qu'en est-il ?

Beaucoup de ménages sont sollicités par téléphone pour ces offres.

Qu'en est-il ?

Dans le cadre de la transition écologique, L'État impose aux fournisseurs d'énergie (EDF, Engie...) de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment. Ces fournisseurs obtiennent en retour des certificats d'économies d'énergie. Si leur quota n'est pas atteint, ils doivent verser de fortes pénalités. La prime « coup de pouce isolation » financée par ces fournisseurs, permet un gain financier pour isoler plancher de combles perdus ou rampants de toitures, s'adressant aux ménages à revenus modestes. L'isolation des combles à un 1€ est une offre commerciale d'entreprise signataire de la charte « coup de pouce ». L'artisan venant à faire les travaux vous est imposé. Quelques précautions s'imposent :

- Vérifiez que l'entreprise est labellisé « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

Ménages modestes	Plafond de revenus (revenu fiscal de réf.)
1 personne	18 960 euros
2 personnes	27 729 euros
3 personnes	33 346 euros

Avant toute signature du bon de commande ou du devis, une visite de votre logement doit être faite par le professionnel.

PLUS D'INFOS ET CONTACT :

- www.faire.fr – Tél. 0 808 800 700

- Espace info énergie Rennes

Tél. 0 805 203 205

■ Urbanisme :

Tous travaux de rénovation (ravalement, changement des ouvertures, huisseries, pose de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture) qui impacte l'aspect extérieur de votre habitation est soumis à autorisation d'urbanisme. En fonction des travaux effectués, il vous faudra soit déposer une déclaration préalable en mairie, soit demander un permis de construire.

Le mandat s'achève. Nous avons œuvré pour vous tenir informés de l'activité du CM, de la vie communale et associative. Nous espérons que vous avez pris autant de plaisir à consulter nos publications que nous en avons pris à les rédiger. Avec tous nos remerciements.

Les membres de la Commission Communication et du CM

■ Résidence intergénérationnelle du Bois Joly :

Les résidents et les personnes qui participent aux animations proposées par Mme CLOUET, animatrice, découvrent des activités (dont le programme paraît dans le Boisger'Infos mensuel) telle que la sortie à Dinard pour la découverte d'un catamaran et l'initiation au bowling.

Des journées intenses et riches de convivialité, de découverte du patrimoine, des échanges, le tout dans une belle ambiance.

Exemples d'activités proposées :

- Motricité et lien social (réveil musculaire et articulaire, jeux collectifs, sarbacane avec l'OCM de Montauban, jeux collectifs, intergénérationnel avec les P'tits Boisilloups et la crèche de Muël...)

- Animations de l'après-midi (jeux d'adresse, jeux de société, atelier discussion, travaux manuels, chant, creuses méninges, danse, loto...)

- En extérieur (piscine, cinéma, théâtre, restaurants...)

Sans oublier les repas d'anniversaires, la Chandeleur, les châtaignes grillées et le moules-frites.



C'est grâce à nos partenaires et aux 7 bénévoles : Mmes Eliane BERTHELOT, Paulette JALLIER, Michèle MORIN et MM. Jean-Claude BOBET, Hubert PETITPAS, Pierre-Yves TREGOUËT, Michel TRIBODET, qui se relie pour accompagner les personnes qui ne peuvent pas se déplacer et, qui sont présentes également lorsque nous nous déplaçons à l'extérieur. Ces animations apportent plaisir, bien-être et réconfort aux personnes participantes.

Contact :

Mme Francine CLOUET, animatrice

1 bis, rue P. LEGAULT - Boisgerவில்ly - Tél. 06 78 26 66 16

■ Eco-gestes de l'hiver :

Économisez avec les éco-gestes de l'hiver

L'énergie la moins chère est celle qui n'est pas consommée : quelques actions simples pour alléger votre facture sans contrainte.

L'électroménager :

- Nettoyez le serpentin à l'arrière ou en dessous du réfrigérateur deux fois par an.

- Un four prend 10 minutes à chauffer, inutile de l'allumer une demi-heure avant.

L'éclairage :

Les interrupteurs automatiques ou les minuteurs évitent d'oublier une lumière allumée.

L'eau chaude :

- Isoler les tuyaux d'eau chaude des espaces non chauffés. Vous pouvez ainsi réaliser 10 % d'économies en utilisant un isolant de 20 mm d'épaisseur. Vous pouvez économiser de 20 à 200 € sur votre facture.

- Régler la température de votre chauffe-eau entre 55° et 60°C.

Ces températures limitent les dépenses énergétiques et sont suffisantes pour prévenir un risque bactérien. Elle permet par ailleurs d'éviter l'entartrage de l'appareil, qui est d'autant plus important que la température est élevée.

Le Chauffage :

- Les températures idéales sont 19°C la journée et de 17°C la nuit. Baisser le thermostat à 15°C quand vous êtes absent.

- Placer des panneaux réfléchissant derrière ses radiateurs. Cet éco-geste peu coûteux et facile à mettre en place consiste à positionner des panneaux réfléchissants et isolants entre vos radiateurs et votre mur non isolé, pour éviter toute déperdition de chaleur. Grâce à ce système, la chaleur émanant des convecteurs est renvoyée dans la pièce au lieu de chauffer inutilement la paroi, permettant ainsi d'effectuer jusqu'à 7,5 % d'économies de chauffage.